



SOUS-PREFECTURE DOUAI

Bureau des Affaires Territoriales

Douai, le 13 août 2015

Réunion de la CSS

NYRSTAR - AUBY

Lieu : Sous-préfecture de Douai

Date : Le 22 juin 2015

Participants:

Collège Administration

Madame DANIELEWSKI, Chef du bureau des affaires territoriales et environnement - sous-préfecture de Douai

Madame NADOLNY - Adjointe au chef du bureau des affaires territoriales et environnement - sous-préfecture de Douai

Monsieur SANTERRE, Inspecteur ICPE DREAL

Collège Exploitant

Monsieur BRASSART, Directeur NYRSTAR

Monsieur RICOUART, Technicien environnement

Monsieur VIJAUDON, DRH

Monsieur DUBOIS, Responsable HS

Monsieur PLOUVIER, Secrétaire du CHSCT

Monsieur SKRZYPczAK, Directeur département maintenance et travaux

Collège "Riverains"

Monsieur CUVILLIEZ, AADE

Monsieur TROUVILLIEZ, Nord Nature Environnement

Monsieur CLAMAGIRAND, Riverain

Représentants des collectivités

Monsieur KACZMAREK, maire d'Auby

Madame LASRI, adjointe, mairie de Flers-en-Escrebieux

Personnes qualifiées

Madame DAUDRE, RRF

Monsieur MOSSON, RRF

Monsieur NOWAK, VNF

Monsieur FALEMPE, SDIS 59

Madame DUFLOS - S3PI

ORDRE DU JOUR

I. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement NYRSTAR pour l'année 2014 (risques technologiques et risques chroniques)	3
II. Questions et échanges	4
III. Point d'avancement du PPRT (tunnel de la voie ferrée, signalisation autour du canal, ...).	6

La séance est ouverte à 14 heures 10.

En l'absence de Monsieur le Sous-Préfet, Madame DANIELEWSKI préside la séance.

I. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement NYRSTAR pour l'année 2014 (risques technologiques et risques chroniques)

1. Décisions individuelles

Monsieur RICOUART indique que trois arrêtés préfectoraux ont porté sur NYRSTAR en 2014, le premier (le 24 mars) prescrivant la mise en place de garanties financières pour la poursuite d'exploitation des installations, le deuxième (le 1^{er} juillet) relatif à la mise en œuvre du plan de protection de l'atmosphère dans le Nord-Pas-de-Calais et le troisième (le 10 septembre) concernant la nomination du président de la CSS.

NYRSTAR a connu plusieurs inspections en 2014, qui ont porté en particulier sur :

- l'organisation et la formation (7 avril) ;
- les rejets aqueux (21 mai) ;
- l'état d'avancement du programme PMII (10 juin) ;
- le thème « pollution historique des sols en dehors du site » (20 novembre), en réponse duquel un plan d'action a été transmis à la DREAL le 5 décembre ;
- les rejets atmosphériques (9 avril, 19 mai, 23 novembre et 11 décembre), qui ont donné des résultats conformes à la réglementation (à une exception près).

2. Evolution du site

Les actions prévues dans le plan de mise en conformité des stockages ont été réalisées. Des équipements complémentaires, destinés à préserver la tour de lavage, ont également été installés.

3. Système de gestion de la sécurité

Les actions menées en matière de sécurité incluent :

- la requalification de la bâche et du dégazeur des chaudières SOCOMAS et des chaudières elles-mêmes ;
- la mise en place d'un système de sécurité complémentaire au dépotage de la poudre de zinc ;
- la poursuite de la remise en état de rétentions dans le secteur Lixivation.

Le 23 décembre, un exercice POI a été réalisé en collaboration avec UMICORE. Des points d'amélioration, notamment sur la fiabilité de la communication, ont été identifiés à cette occasion.

Les incidents enregistrés en 2014 comprennent :

- plusieurs émissions de SO₂ consécutives à des arrêts de four ;
- une fuite de chlore à l'atelier « In métal » le 22 juillet ;
- deux départs de feu, qui n'ont pas demandé l'intervention de forces extérieures, les 2 juillet et 4 novembre ;

- à partir de septembre, l'arrêt de l'expédition de cément Cu suite à un refus d'acceptation par les autorités belges ;
- un incendie sans conséquence sur le sécheur de l'IUP le 24 décembre.

4. Exploitation des bassins

Le bassin G5 continue d'être alimenté par un solide compacté : 9 689 tonnes de boues de neutralisation des eaux et 51 299 tonnes de goethite (résidus de fer) ont été déversées dans ce bassin en 2014.

Deux incidents sont à souligner : de juin à octobre, le pompage du drain sous le bassin G4 a été arrêté en raison d'une panne de pompe. En outre, de très nombreux vols de carburant et de câbles électriques ont été constatés.

Par ailleurs, le niveau du bassin G4 a baissé, ce qui a permis d'en réparer la membrane.

5. Bilan environnemental

Les rejets de zinc, de cadmium et plomb dans le canal sont en baisse depuis 2000 et sont depuis 2002 inférieurs à la limite réglementaire.

Les rejets atmosphériques de SO₂, après une augmentation en 2011 et 2012, ont diminué en 2013 et 2014, et restent inférieurs à la limite réglementaire.

Deux incidents sont à noter :

- le 16 janvier, le bassin de confinement des eaux de ruissellement a débordé vers le parking suite à des dysfonctionnements de diverses natures qui ont été corrigés ;
- le 29 septembre, la limite de la teneur en mercure dans les rejets dans le canal a été dépassée, bien que le flux (quantité rejetée dans la journée) soit resté en dessous de la limite. Ce dépassement était dû à une vidange trop rapide des circuits au moment de l'arrêt du Fluogrillage et à la défaillance d'un organe de régulation. Des actions correctives ont été mises à œuvre.

Le travail sur la réduction des rejets a continué par l'ajout de réactifs supplémentaires au traitement des eaux et le suivi trimestriel des eaux rejetées au canal par un organisme agréé RSDE.

II. Questions et échanges

Monsieur BRASSART ajoute que les câbles volés font plusieurs centaines de mètres, et le fait qu'ils soient sous tension peut mettre en danger la vie des voleurs. Des procédures d'urgence existent pour rétablir les fonctions interrompues par ces vols, mais ces derniers s'aggravent au fil des années.

Madame DANIELEWSKI demande combien de vols NYRSTAR a connu en 2014.

Monsieur VIJAUDON ne dispose pas du chiffre exact mais précise que le site a connu 4 à 5 vols depuis le début de l'année 2015.

Monsieur BRASSART précise qu'il n'attend pas des salariés de l'Entreprise qu'ils s'improvisent agents de sécurité. Les forces de l'ordre sont appelées lorsque ces situations de violation se présentent.

Monsieur KACZMAREK ajoute que la mairie demande régulièrement au Ministère de l'Intérieur de lui permettre de développer le réseau de vidéosurveillance public, qui pourrait être étendu aux bassins.

Monsieur TROUVILLIEZ s'enquiert des autres rejets atmosphériques en dehors du SO₂. Des analyses en 2007 avaient montré en particulier la présence d'arsenic.

Monsieur BRASSART explique que les matières de zinc contiennent de nombreux éléments chimiques, dont certains insolubles. Ces éléments sont revendus sur des marchés dédiés, tandis que d'autres sont dissous par lixiviation. Enfin, le reste des solubles est rejeté dans les bassins. Il n'y a donc pas d'autres rejets.

Monsieur TROUVILLIEZ demande si le remplacement de la membrane au bassin G4 a un impact sur la nappe phréatique.

Monsieur BRASSART répond par la négative.

Monsieur TROUVILLIEZ s'interroge sur le plan d'actions pour prévenir les risques.

Monsieur SANTERRE indique qu'aucun retard sur l'avancement du PA n'a été noté. Dans le cadre de ce plan, NYRSTAR est identifié comme entreprise émettrice de SO₂ et sera à ce titre concerné par une étude sur l'émission des oxydes de soufre. Néanmoins, une part importante des émissions d'oxydes de soufre survient principalement lors des arrêts du four de fluogrillage. Il est, en outre, difficilement envisageable d'arrêter le four pendant un épisode de pollution qui pourrait durer plusieurs jours voire plusieurs semaines.

Monsieur TROUVILLIEZ demande si NYRSTAR se sert du canal pour le transport de ses produits.

Monsieur BRASSART répond par la négative. La moitié de la production est à destination d'UMICORE et transite par des voies internes. Le reste est transporté par camions. Le transport par voie fluviale est cependant à l'étude.

Monsieur TROUVILLIEZ remarque que le territoire de l'Entreprise contient un site BASOL 590056 pollué.

Monsieur SANTERRE répond que la pollution des sols de la commune d'Auby est bien connue et qu'un PIG (Plan d'Intérêt Général) a été mis en œuvre sur le sujet dès 1989. NYRSTAR a pris en charge une partie du traitement des sols, notamment dans le quartier des Asturies. La fiche BASOL en question porte sur un territoire de 200 hectares et fait état des différentes actions entreprises pour dépolluer les sols.

Monsieur TROUVILLIEZ rappelle que des dépistages du saturnisme avaient été réalisés.

Monsieur KACZMAREK indique qu'aucun cas de saturnisme n'a été identifié sur la commune d'Auby, ce qui a entraîné, il y a 10 ans, l'arrêt des dépistages par les services sanitaires de l'Etat. Les sols ont, de plus, été dépollués. Cependant, certaines associations de protection de l'environnement empêchent la mairie de continuer à dépolluer les sols, en raison de la présence de certaines plantes protégées. Des débats se tiennent actuellement sur la possibilité de sanctuariser certaines zones.

Monsieur SANTERRE précise que le nombre important d'espèces florales, protégées au titre de l'environnement, et présentes sur le territoire de la commune, nécessite d'obtenir une dérogation pour les travaux qui les impacteraient.

Monsieur KACZMAREK explique qu'ainsi, le déplacement de plantes protégées imposé par des travaux de deux mètres carrés a coûté 500 000 euros d'étude et a nécessité 18 mois de procédure.

Monsieur SANTERRE indique qu'une démarche d'amélioration continue est en cours sur les rejets aqueux dans le cadre de la démarche de Recherche des Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE).

Monsieur RICOUART précise que le futur plan d'action, devant permettre d'enregistrer immédiatement tout pic de rejet prévoit 1) l'utilisation d'un réactif complémentaire encore à déterminer et 2) l'installation d'analyseurs des rejets qui travailleront en continu.

Madame DANIELEWSKI rappelle que le Monsieur le Sous-Préfet avait demandé la diffusion auprès de la population d'un flyer portant sur les consignes à suivre en cas de déclenchement de sirène. Elle demande l'avis de NYRSTAR sur ce principe.

Monsieur BRASSART accepte le principe de cette diffusion.

Monsieur KACZMAREK propose de diffuser ce flyer avec le bulletin municipal d'Auby.

III. Point d'avancement du PPRT (tunnel de la voie ferrée, signalisation autour du canal, ...)

Monsieur MOSSON indique que Monsieur le Sous-Préfet avait demandé lors de la dernière CSS l'organisation d'une réunion destinée à organiser le financement de la suppression du passage à niveau. Une étude préliminaire a estimé les coûts des travaux à environ 20 millions d'euros.

Les élections départementales étant passées, Monsieur KACZMAREK précise que Monsieur Sous-Préfet a toute autorité pour réunir les personnes décisionnaires sur ce projet, un arrêté préfectoral imposant le début des travaux pour fin 2017.

Monsieur MOSSON signale que RFF mettra en œuvre la maîtrise d'ouvrage et ne financera qu'environ 25 % des travaux. Cependant, l'arrêté préfectoral en question n'impose pas la suppression du passage à niveau. La circulation pourrait être interdite à cette date si aucune autre solution n'est trouvée.

Monsieur KACZMAREK rétorque que si le passage à niveau est simplement fermé, RFF se mettra à dos le Maire et la population d'Auby. Il indique également avoir proposé à la Communauté d'Agglomération du Douaisis et au Sous-Préfet la contribution éventuelle de la commune à la réalisation de ce projet grâce à la mise en œuvre d'une enveloppe attribuée par des fonds européens au bénéfice de la politique de la ville pour des zones géographiques prioritaires. Dans ce cadre, une partie de la somme de 2,5 millions d'euros allouée à la commune pourrait être utilisée pour éviter l'isolement entre quartiers.

Monsieur MOSSON rappelle que le PPRT donne des prescriptions sur la route mais pas sur la voie ferrée. La responsabilité de RFF n'est ainsi pas la seule engagée.

Madame DANIELEWSKI indique qu'une réunion sera organisée en présence du Sous-Préfet sur ce sujet.

La séance est levée à 15 heures 20.

Le Sous-Préfet



Jacques DESTOUCHES